

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20191217-D\_17\_12\_2019\_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2019

Affichage : 19/12/2019

**Délibération n°17-12-2019-013**

2.1 Documents d'urbanisme

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du mardi 17 décembre 2019*

Date de convocation	11 décembre 2019
Date d'affichage	11 décembre 2019

Membres en exercice	55
Membres présents	40
Votants	47 (dont 8 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 17 décembre à 18 H 30  
le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de La Chapelle du Bois,  
sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Etaient présents :** M. Eric BARBIER, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean-Paul DUBOIS, M. Jean DUMUR, Mme Patricia EDET (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. Dominique EDON, M. Philippe GALLAND, M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Josette JACOB (ayant reçu pouvoir de M. Daniel GUEDET), Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de M. Thierry BODIN), M. Michel LANDAIS, M. Christian LANDEAU, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE (ayant reçu pouvoir de Mme Patricia VILLARMÉ), Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Bernard MALLET, M. Michel MARY, M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Michel ROUAUD, M. François ROULEAU, M. André ROULLIER, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de Mme Sophie DOLLON), M. Xavier TERRIER, M. Gérard THOMAS (représentant M. Pierre BOULARD), M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de Mme Pascale LEVÊQUE), M. Didier TORCHÉ, Mme Jeannine VENDÔME.

**Etaient excusés :** M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), M. Pierre BOULARD (représenté par M. Gérard THOMAS), Mme Sophie DOLLON (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), Mme Sylvie FAVRET, M. Daniel GUEDET (ayant donné pouvoir à Mme Josette JACOB), M. André-Pierre GUIÏTET, Mme Pascale LEVÊQUE (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU), Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, Mme Camille MORIN-BURRE, M. Denis SCHOEFS, Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à Mme Patricia EDET), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE), Mme Patricia VILLARMÉ (ayant donné pouvoir à Mme Michèle LEGESNE).

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Paul DUBOIS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

## URBANISME : APPROBATION DU PROJET D'AVAP DE MONTMIRAIL AVANT MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Conseil de communauté,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'Environnement,  
Vu le Code du Patrimoine et notamment l'article L. 631-4,  
Vu le Code de l'Urbanisme,  
Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Montmirail en date du 6 mars 2015 décidant de la transformation de la ZPPAUP de la commune en AVAP,  
Vu l'arrêté préfectoral n°DIRCOL 2015-0009 du 24 avril 2015 relatif à la modification des statuts de la Communauté de communes avec l'ajout de la compétence Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,  
Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Montmirail en date du 7 juillet 2017 décidant de confier à la Communauté de communes la poursuite de la procédure de transformation de la ZPPAUP en AVAP,  
Vu la délibération n°30-10-2018-002 de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise en date du 30 octobre 2018 portant reprise de la procédure communale d'AVAP de Montmirail et autorisation de signature de l'avenant de transfert,  
Vu la délibération n°26-03-2019-006 de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise en date du 26 mars 2019 portant arrêt du projet d'AVAP de Montmirail,  
Vu la délibération de la commune de Montmirail en date du 5 juillet 2019 portant avis favorable sur le projet d'AVAP de la commune tel qu'arrêté par la Communauté de communes,  
Vu l'avis n°2019-4250 de l'autorité environnementale en date du 9 octobre 2019 précisant qu'il n'y a pas lieu de procéder à une évaluation environnementale,  
Vu l'avis favorable avec réserves de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture en date du 6 juin 2019,  
Vu les avis des autres personnes publiques associées,  
Vu le rapport du Président présenté par M. Michel LANDAIS, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire,  
Après en avoir délibéré,

**ARRETE** l'ensemble du projet d'étude modifié de l'AVAP de Montmirail, conformément aux dispositions de l'article L. 631-4-II du Code du Patrimoine à savoir :

- le diagnostic-rapport de présentation,
- le règlement et ses annexes,
- les documents graphiques.

**PREND ACTE** des avis des différentes personnes publiques et de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture.

**PREND ACTE** de la mise à l'enquête publique de ce projet d'étude modifié accompagné des avis des différentes personnes publiques associées dans les conditions fixées par la législation.

**CHARGE** le Président de poursuivre la procédure jusqu'à son terme et de signer tous les actes et documents y afférents.

Adopté à l'unanimité des membres votants – M. Philippe GALLAND n'ayant pas pris part au vote

Voix pour : 47  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 17 décembre 2019

Pour extrait conforme

Le 17 décembre 2019

Le Président,

M. Didier REVEAU